

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20241115-133

	Service	Finances	
	Matière	7.3	Finances locales – Emprunts
Objet	Souscription d'un contrat de prêt sur le budget principal		
Attributaire	CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant les inscriptions budgétaires au compte 1641 ;
- Considérant la nécessité de financer les investissements 2024, notamment la voirie, le relamping, les travaux dans les écoles et autres bâtiments publics, les travaux d'éclairage et de sécurité incendie et des équipements divers.

Décide,

Article 1 : De souscrire un contrat d'emprunt avec l'établissement bancaire **Caisse d'Epargne Auvergne Limousin** pour un montant de 900.000,00 €.

Article 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant : 900.000,00 €

Durée d'emprunt : 18 ans

Taux : taux fixe 3.30%

Amortissement : constant

Périodicité : trimestrielle

Base de calcul : 30 jours sur la base d'une année de 360 jours (30/360)

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté soit 900,00 €

Versement des fonds : Déblocage possible à tout moment en tout ou partie sous 3 mois avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et l'envoi d'un courrier au Prêteur

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 15 novembre 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLÈRE in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE